



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## COMMUNES MEMBRES

Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim/Bruche  
Gresswiller  
Heiligenberg  
Molsheim  
Mutzig  
Niederhaslach  
Oberhaslach  
Sultz-les-Bains  
Still  
Wolxheim

## NOS COMPETENCES

Développement économique  
Tourisme  
Gestion des milieux aquatiques  
Aires d'accueil des gens du voyage  
Piscines  
Relais Petite Enfance  
Maison de services au public  
Assainissement  
Eau  
Liaisons cyclables  
Bornes de recharges pour  
véhicules électriques  
Banque de matériel  
intercommunale  
Système d'information  
géographique  
Transport à la demande  
Aménagement numérique  
Epicierie sociale  
Fourrière automobile

## NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 93077  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr  
www.cc-molsheim-mutzig.fr

## AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

### **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

### **OBJET DU MARCHÉ**

ZA ACTIVEUM – Mesures Compensatoires – Tranche 2

Marché n° 2025T013

### **PROCEDURE**

Type de procédure : Procédure adaptée

### **ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)**

Nombre total d'offres reçues : 5

Pondération de notation :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>1. Prix :</b> montant total HT indiqué dans l'acte d'engagement	<b>50</b>
<b>2. Valeur technique appréciée sur la base des sous-critères suivants :</b>	<b>50</b>
• La méthodologie et les techniques utilisées	30
• Les références des candidats ou du chef de projet sur des travaux similaires	10
• La composition des équipes et les qualifications de la personne référente	10

CPV ppal : 45112500-0

Attribué à l'entreprise GCM SAS – BOUXWILLER (67), pour un montant de 546.422,20 € HT (base + TC), le 10/07/2025.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 05/08/2025